

Études d'histoire religieuse



Bruno Roy, *Mémoire d'asile. La tragédie des enfants de Duplessis*, Montréal, Boréal, 1994, 254 p. 23 \$

Micheline Dumont

Volume 62, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007204ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007204ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dumont, M. (1996). Compte rendu de [Bruno Roy, *Mémoire d'asile. La tragédie des enfants de Duplessis*, Montréal, Boréal, 1994, 254 p. 23 \$]. *Études d'histoire religieuse*, 62, 120–122. <https://doi.org/10.7202/1007204ar>

favorisé la nomination de personnes autres que des prêtres dans le ministère pastoral auprès des malades».

François Rousseau
Québec

* * *

Bruno Roy, *Mémoire d'asile. La tragédie des enfants de Duplessis*, Montréal, Boréal, 1994, 254 p. 23 \$

Le titre peut prêter à faux: il ne s'agit pas de mémoires, même si le témoignage de l'auteur, le plus célèbre des «enfants de Duplessis», occupe quelques paragraphes. Volontairement, par solidarité avec ses compagnons et compagnes d'infortune, Bruno Roy, président de l'Union des Écrivains et Écrivaines du Québec, prend la parole pour développer un réquisitoire contre les responsables de cette tragédie. Il veut «aller plus loin que la dénonciation et l'accusation. Il [lui] importe davantage de donner [son] avis que de faire une condamnation» (p. 14-15). Il veut démontrer la pertinence du recours collectif, «combat pour la dignité» (p. 18).

L'ouvrage est divisé en deux parties de longueur inégale et suivi de quatre annexes. La première, la plus longue, expose les données historiques et idéologiques de la conjoncture qui a mené tant d'enfants à un destin tragique. Sont abordées successivement les questions suivantes: la honte des maternités dites «illégitimes»; la solution du placement institutionnel pour les enfants en difficulté; le système des crèches considéré comme cause majeure de la supposée déficience mentale des orphelins; le cas du Mont-Providence dont l'établissement, comme hôpital psychiatrique, aurait rapporté des millions; la collusion de l'établissement médical face aux «traitements» psychiatriques imposés aux malades; l'absence de véritable traitement thérapeutique dans les hôpitaux psychiatriques; le sort fait aux «bénéficiaires!» lorsqu'ils quittaient les établissements. La thèse développée est explicite: «collusion entre l'Église, l'État et les médecins pour défendre leurs intérêts respectifs au détriment des enfants qui leur étaient confiés» (p. 16).

La seconde partie rappelle les principales étapes de la «longue marche des orphelins», depuis la révélation de leur situation en 1989 et la demande du recours collectif en 1991. Un chapitre remet en question la présumée transparence des congrégations religieuses dans ce dossier et réfute les arguments que leurs représentantes ont exprimés sur la place publique. Les annexes reproduisent les principaux documents de travail du Comité des enfants de Duplessis: l'Organisation privée et confessionnelle des services sociaux [1], l'Histoire du comité [2], le Tableau des compensations [3] et le Tableau général des demandes [4]. Les deux dernières annexes sont éclair-

rantes pour relativiser la question des compensations monétaires sur lesquelles on a beaucoup exagéré.

Il est difficile de donner un avis sur la recevabilité du recours collectif, plusieurs décisions juridiques ayant conclu par la négative à la demande du Comité des Orphelins de Duplessis. Mais au delà des aspects proprement judiciaires, on trouvera dans ce livre presque toutes les informations pertinentes pour se documenter sur la question des enfants de Duplessis. Le poète et essayiste Bruno Roy s'est fait historien pour tenter de contextualiser ce douloureux chapitre de notre histoire collective et a rassemblé les pièces les plus importantes du dossier. Même partielle, son analyse est éclairante. Son réquisitoire, car c'en est un, mérite donc d'être lu avec attention. Son livre permet toutefois de saisir pourquoi les congrégations religieuses sont au centre de ce débat.

Bruno Roy revient à plusieurs reprises sur le partage des responsabilités: «Église, État, médecins» (p. 16); «prêtres et médecins» (p. 30); «preuves incriminantes pour les autorités ecclésiastiques, médicales et gouvernementales» (p. 157); «un constat d'indifférence des autorités ecclésiastiques, médicales et gouvernementales» (p. 198); «la collaboration immorale entre l'État, les médecins et les religieux» (p. 201). Mais il est clair que, dans sa mire, il vise principalement les congrégations religieuses. Elles auraient privilégié la rentabilité des institutions dont elles étaient propriétaires au détriment des enfants. Au delà du «contexte» et des «valeurs» de l'époque, l'A. estime que la responsabilité civile des religieuses est certaine. Deux chapitres condensent l'essentiel des critiques de Roy: le chapitre consacré à la création du Mont-Providence (p. 81-106) où il affirme que «la charité rapporte des millions», et celui dénonçant l'attitude des congrégations religieuses et de certains membres du clergé depuis l'émergence de l'affaire des enfants de Duplessis (p. 177-196). Ce dernier chapitre, essentiellement politique, exigerait un commentaire détaillé qu'il n'est pas possible de présenter ici.

Au delà de ce débat, on peut ajouter quelques commentaires qui illustrent la confusion qu'on retrouve si souvent dans les analyses. D'abord, ce concept d'enfant illégitime, qui fait l'objet du premier chapitre. Le glissement de sens, de la morale à la loi, est permanent, mais jamais explicité. Le «péché» de la mère correspond à l'absence de statut de son enfant: l'enfant sans père n'a aucun droit. On parle d'enfant «naturel» parce que, pour exister, l'enfant a besoin de la sanction légale de la paternité. C'est vraiment la loi des hommes! Quand elles gardent leur enfant, les mères sans alliance sont tenues de les adopter. Mais dans les faits, c'est le discours moral sur la faute qui frappe l'imagination. La loi est bien plus cruelle: car elle frappe

même les enfants qui ont été acceptés par les mères. Faut-il ajouter que rien n'est dit de tous ces pères sans qui rien ne serait arrivé?

Dans le partage des responsabilités, il me semble important de noter que Bruno Roy ne dit pas un mot des familles. La participation des familles au maintien du système institutionnel est tout aussi importante que l'idéologie de l'Église, les inactions de l'État ou les gestes des médecins. Ce sont les familles qui recourent au placement institutionnel des enfants. Ce sont les familles qui mettent les mères sans alliance à la porte. Ce sont les familles qui abandonnent les enfants en difficulté. Ce sont des familles qui embauchaient des «orphelins agricoles». Ce système a généré un singulier équilibre d'offre et de demande. Si l'offre institutionnelle était si colossale, si on y investissait des millions, c'est que la demande était colossale. Il faut se demander d'où vient la demande, quel système de justification a permis cette déresponsabilité systémique des familles envers les enfants.

Également, il faut mentionner la question des agressions sexuelles. En effet, dans toute cette affaire, le cas des agressions sexuelles revient comme un élément central de l'accusation. Complaisance des médias? Air des temps? Toujours est-il que la liste déjà trop longue d'injustices que toute une société a fait subir à une partie de ses enfants se trouve polarisée par cette question vraisemblablement moins importante que celle des internements psychiatriques, des «traitements» dits thérapeutiques, des falsifications de dossiers, des groupes surpeuplés. Bruno Roy remet les pendules à l'heure. «Il est regrettable, affirme-t-il, de laisser entendre que les religieuses sont les seules responsables des faits reprochés. Précisons que, plus souvent qu'autrement, les agresseurs faisaient partie du personnel laïque» (p. 177). Il ajoute qu'elles ont raison de se défendre «des accusations dont elles font, selon elles, injustement l'objet» (p. 177). Mais dans la suite du texte, il réfère souvent à la question des «Enfants de Saint-Vincent», contribuant ainsi à brouiller de nouveau les pistes.

Il faut lire *Mémoire d'asile*. Car on aurait tort de minimiser notre silence collectif face au malheur des enfants, durant deux décennies.

Micheline Dumont
Université de Sherbrooke

* * *